



L'OFFICIEL

L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N°27 du 1 Mars 2024

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

Le District Gard-Lozère a organisé la deuxième édition de la journée des capitaines, le 24 Février sur les installations de Sainte Anastasie.

Sous la houlette de Mr Lionel Rochette de la Commission Technique



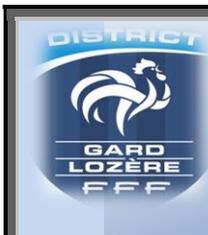
DANIEL OLIVET

abeille
ASSURANCES



MONTI
SPORT

lozère
LE DÉPARTEMENT



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°4 du Comité de Direction

Réunion du :	Mercredi 21 Février 2024
À :	18h00 – Hôtel CSuites à Nîmes
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mmes. Marie-Elisabeth COLLAVOLI, Christie CORNUS, Bernadette FERCAK, Audrey FIRMIN, Rachel MARTIN. M. Francis ANJOLRAS, Bernard BERGEN, Christian BOUTADE, Patrick CHAMP, Joseph Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC.
Absents excusés :	Mme. Stéphanie ALBEROLA, M. David MIDIONNE, Philippe MOREL. Dr. Jean-François CHAPPELLIER.
Assistent à la réunion :	Mr. Claude BOUILLET, Teddy GRAS, Nicolas RAINVILLE

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Supérieure d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Préambule

Le Secrétaire Général remercie les membres présents et procède à l'appel des membres.

Approbation des Procès-verbaux

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le Procès-verbal n°3 du 10.01.2024

- POUR : 12
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

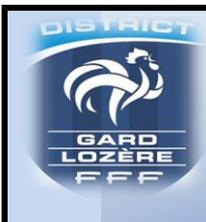
Le président en profite pour rappeler que **seules les informations données dans les procès-verbaux des instances (FFF, Ligue, District) peuvent être considérés comme officielles, et que les clubs ne doivent pas se baser sur les hypothèses de sites internet non officiels.**

Condoléances

Les membres du Comité Directeur, informés du décès de :

- MM. ESPADA, épouse de M. Espada François, Délégué du District.

Présentent leurs très sincères condoléances à la famille et au club.



Agenda du Président

Date	Lieu	Objet
12.01.2024	Nimes	Réception au Gazelec (Soirée Partenaires)
20.01.2024	Montpellier	Comité Directeur LFO
05.02.2024	Vers-Pont du gard	Conseil Départemental du gard - Remise des Trophées sportifs Gardois
07.02.2024	Ribaute	Remise de distinctions à 3 dirigeants du club : Orlandini, Facon, El Bachiri
16.02.2024	Langlade	Remise de distinctions à M. Hours Gérard

Courriers Clubs

553818 – VAL DE CEZE

- Remercie le District et M. Rochette pour les réunions organisées pour le développement du football dans le Gard-Lozère.

551504 – AVENIR FOOT LOZERE

- Nous transmettant leur calendrier annuel. *Noté*

Diverses Correspondances

Ligue de Football Occitanie :

- Nous informant des formations PPF interdistricts U13G (Secteur Est) à Marsillargues. *Noté*

FFF - LFA :

- Nous adressant un courrier concernant les formations en visioconférence élaborées par la Direction de l'arbitrage, pour que les dirigeants de clubs qui le souhaite puissent devenir Arbitre de club ou Arbitre assistant de club. Des informations seront données à ce sujet après avis de la Commission des Arbitres.

District de la Côte d'Opale :

- Nous remerciant de l'aide allouée aux clubs sinistrés (Inondations).

CDOS :

- Nous invitant à l'Assemblée Générale le mardi 26 mars à 18h30. *Noté.*

UNAF :

- [Gard-Lozère] Nous informant de l'Assemblée Générale programmée à Foissac le 23.02.2024. *Noté, remerciements.*
- [National] Nous transmettant leur newsletter de janvier 2024. *Noté, remerciements*

SDJES 30 :

- Nous informant des modalités de cofinancement d'actions d'animation territorial en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. *Noté, remerciements. Information diffusée aux clubs.*



Service Interministériel de Défense et de protection civile :

- Nous informant de la prochaine réunion de la commission consultative de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) le mardi 12 mars 2024. *Noté.*

Syndicat national de l'éducation physique SNEP-FSU du Gard :

- Nous invitant à assister à une table ronde à Nîmes le 27.03.2024 relatives aux installations sportives. *Noté.*

Démission au sein de la Commission de Surveillance des opérations électorales.

Le Comité de Direction prend connaissance de démission au poste de Président de la Commission de de Surveillance des opérations électorales que M. Michel Quenin occupe et le remercie pour son efficace collaboration.

Le District en profite également pour souhaiter la bienvenue à M. Bernard Roussel qui occupera désormais le poste laissé vacant par M. Quenin.

Finales de Coupe Gard-Lozère

Après audition des membres de la délégation pour l'organisation des Finales de Coupe départementale, le Comité de Direction décide d'organiser la journée des Finales du Jeudi 09 Mai 2024 sur les installations du club de FC Vauvert.

Une réunion sera organisée prochainement avec le club organisateur et les membres de la Commission afin de mettre en œuvre une planification et une organisation des rencontres.

Prochain Comité

- A définir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS,

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°25 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Lundi 26 février 2024
À :	19h00 – en visio
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE.
Présents :	Mme Christie CORNUS MM. Fabien AKKERMANS, Jean-Christophe MORANDINI.
Absent (e)s excusé (e)s :	MM. Bernard BERGEN, Gerald BETTANCOURT, Damien JURADO, David MIDDIONE, Patrick VANDYCKE.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N° 24 et 24 disciplinaire du 12 février 2024.

DOSSIERS EN SUSPENS

SENIORS D4 poule D

Dossier n°2023/2024-CSR- 0145

Match n° 26298192 : JS CHEMIN BAS D'AVIGNON 3 – MANDUEL SC 2 du 14/01/2024

[Voir PV disciplinaire sur Footclubs](#)

U17 D2 poule B

Dossier n°2023/2024-CSR- 0159

Match n° 26527896 : CO SOLEIL LEVANT NIMES 1 – FC CANABIER 1 du 04/02/2024

[Voir PV disciplinaire sur Footclubs](#)



SENIORS D3 poule D

Dossier n°2023/2024-CSR- 0160

Match n° 26273597 : FC RODILHAN 1 – FC CABASSUT 2 du 04/02/2024

[Voir PV disciplinaire sur Footclubs](#)

DOSSIERS DU JOUR

U15 D1 poule A

Dossier n°2023/2024-CSR- 0172

Match n° 26486317 : FC LANGLADE 1 – AS ST CHRISTOL LES ALES 1 du 20/01/2024

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du courrier de l'AS ST CHRISTOL LES ALES reçu le 15/02/2024,

Demande des explications au FC LANGLADE sur la participation et la qualification du joueur TRANCHANT Aaron licence 2547465402 susceptible d'avoir participé au cours d'une même saison au même championnat avec 2 clubs,

Pour le jeudi 29/02/2024 dernier délai,

Met le dossier en suspens,

U19 D1 poule B

Dossier n°2023/2024-CSR- 0173

Match n° 26668430 : ST. BEUCAIRE FC 1 – ES NIMES 1 du 17/02/2024

La commission,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,
Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,
Jugeant en premier ressort,

Agissant sur le fondement de l'article 159-3 des règlements généraux de la FFF

Articles-159 Nombre minimum de joueurs

1- *Un match de football à 11 ne peut non seulement débuter, mais également se dérouler si un minimum de huit joueurs n'y participent pas (...)*

2- *Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs est déclarée forfait.*

Si l'équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

3- *En ce qui concerne les compétitions de football à 7, un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de six joueurs n'y participent pas.*

Pour les compétitions de football à 8, ce chiffre est porté à 7.

Considérant que l'équipe de ES NIMES 1 était absente à l'heure de la rencontre,



Dit match perdu par forfait à ES NIMES 1,

Débit : 80 euros à ES NIMES 1 pour forfait.

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Jeunes.

Prochaine séance

- Lundi 26 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président de séance,
Sauveur ROMAGNOLE**

**Le Secrétaire de séance,
Fabien AKKERMANS**



COMMISSION DES CHAMPIONNATS SENIORS

Procès-verbal N°28 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 29 Février 2024
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON, Mr LUGUEL Claude,
Excusés :	Mr Pierre Jean JULLIAN

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 27 de la réunion du Jeudi 22 Février 2024.

MODIFICATIONS AU CALENDRIER



Dépt 3 Poule D

Match: 26273608

E.P VERGEZE 2 (D3) / F.C. CABASSUT 2 (D3) du 03/02/2024 à 12H00

La rencontre **E.P VERGEZE 2 (D3) / F.C. CABASSUT 2 (D3)** initialement prévue le 03/03 /2024 à 12h00 **se jouera à 15h00** sur le stade **PERRIER 2 à VERGEZE**. (Accord des deux clubs)

Dépt 4 Poule A

Match:26655683

FC BOISSET GAUJAC (D4) / O. ST HILAIRE JASSE 2 (D4) du 07/04/2024 à 15h00

La rencontre **FC BOISSET GAUJAC (D4) / O. ST HILAIRE JASSE 2 (D4)** initialement prévue le 07/04/2024 est **avancée au 10/03/2024** sur le stade ROBERT BONY à BOISSET ET GAUJAC. (Accord des deux clubs)

HOMOLOGATIONS

Dépt 3 Poule D

Match N° 26273597

FC RODILHAN (D3) / F.C. F.C. CABASSUT 2 (D3) du 04/02/2024

F.C. CABASSUT 2 (D3) Battu par pénalité.

ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53). La non transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille de match papier.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- Vous devez joindre impérativement los de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/disfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.



Absence/Non utilisation de la FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision	Motif
25.02.24	D3 B	SC Nîmois / ES Sumène 2	26273035	Amende : 100 € SC Nîmois : N° 563810	1/Pas de transmission FMI 2/Feuille de match papier 3/ Dysfonctionnement Tablette

Art. 72 - Feuille de match

1. À l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match est établie en conformité du règlement de l'épreuve s'il s'agit d'un match de compétition officielle, et sous la responsabilité de l'organisateur s'il s'agit d'un match amical.
2. La feuille de match doit être établie conformément aux dispositions des articles 139 et 139 bis des Règlements Généraux de la FFF.
3. Le Club recevant (ou celui désigné comme tel) a l'obligation de transmettre la FMI le jour même de la rencontre.
4. Dans le cas où la feuille de match utilisée est une feuille de match papier, celle-ci doit être intégralement numérisée au sein du Club en bonne et due forme à l'aide d'un logiciel ou appareil de numérisation et transmise par courriel au Secrétariat du District le jour même de la rencontre. De plus, l'original de la feuille de match papier doit parvenir au District dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre en justifiant des motifs n'ayant pas permis l'utilisation de la FMI. Le Club recevant doit conserver impérativement, sur le support de son choix, une copie recto-verso de la feuille de match, afin de pouvoir la fournir au District en cas de besoin (non-réception de l'original par exemple).
5. Le Club ne se conformant pas à ces dispositions est passible de la sanction prévue à l'article 53 des présents règlements.
6. Qu'elle soit sous forme numérique (FMI) ou papier, la non-transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable, sauf cas de force majeure dûment constaté par la Commission compétente.
7. Des feuilles de match papier particulières pourront être prévues par les Commissions compétentes si la compétition le nécessite (tournoi, plateau, échiquier, jour de coupe...). Les dispositions de l'alinéa 4 s'appliquent à ces feuilles de match papier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme Cendrine MENUJER



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°28 Commission des Compétitions Jeunes.

Réunion du :	Jeudi 29 février 2024
À :	14H00 au District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS. Jean Pierre RIEU. Patrick AURILLON. Emile HOURS. Jean Marie TASTEVIN. Denis LASGOUTE. Stéphane BROCCQ

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°27 de la réunion du 15 Février 2024

COUPE GARD LOZERE

Dates des prochains tours :

- U19 aura lieu le samedi 2 mars 2024 à 15h00.
- U17 aura lieu le samedi 2 mars 2024 à 15h00.
- U15 aura lieu le dimanche 3 mars 2024 à 10H00.

COUPE GARD LOZERE U17

- ✓ NIMES MAS DE MINGUE/FC RAIA ALES
- ✓ FOOT TERRE CAMARGUE/NIMES GAZELEC
- ✓ POULX/AIMARGUES CABASSUT
- ✓ PAYS UZES/N. LASSALIEN

COUPE OCCITANIE (LIGUE)

Les prochains tours (les 1/8^{ème}) seront programmés les 09 et 10 MARS 2024 (**dernier tour concernant les ententes**)



RETOUR CSR

U18/U19 D1 POULE B

ST BEUCAIRE FC 1/ES NIMES du 17.02.2024

Dit match perdu par forfait à ES NIMES

MODIFICATIONS RENCONTRES

U18/U19D1 POULE A

AS ST PRIVAT/AS POULX DU 09.03.2024 **est reportée au samedi 30 mars 2024 à 15H00 sur les installations de ST PRIVAT DES VIEUX (décision de la commission)**

Toutefois, cette rencontre peut se jouer le mercredi 27.03.2024 avec accord des deux équipes ainsi que l'horaire par le réseau foot club.

U16/U17 D1 POULE A

FOOT TERRE DE CAMARGUE/ST PRIVAT MONS du 09.03.2024 **est reportée au samedi 30 Mars 2024 à 15H00 sur les installations de BOURGIDOU 1 AIGUES MORTES (décision de la commission).**

Toutefois, cette rencontre peut se jouer le mercredi 27.03.2024 avec accord des deux équipes ainsi que l'horaire par le réseau foot club.

U16/U17 D1 POULE B

ES PAYS D UZES/N. GAZELEC du 09.03.2024 **est reportée au mercredi 27 Mars 2024 à 15H00 sur les installations de PAUTEX UZES (décision de la commission).**

Cette rencontre peut se jouer le samedi 30 mars 2024 à 15H00 avec accord des deux équipes par le réseau foot club.

U14/U15 D2 POULE A

LE VIGAN PV/FOOT TERRE DE CAMARGUE du 10.03.2024 **aura lieu le samedi 9 Mars 2024 à 15H00 sur les installations du VIGAN (accord des deux équipes).**

LE VIGAN FC/US VESTRIC du 17.03.2024 **aura lieu le samedi 16 Mars 2024 à 14H00 sur les installations du VIGAN (accord des deux équipes).**

U14 TERRITOIRE GARD HERAULT

AS ROUSSON 11/VEZENOBRES CRUVIERS 11 du 03.03.2024 **aura lieu le samedi 2 Mars 2024 à 11H00 sur les installations de ROUSSON (accord des deux équipes).**

FORFAIT GENERAL

N. ESPERANCE (560294)

Suite à trois forfaits en championnat contre :

Le 16.09.2023 contre SAUVERTERRE RC

Le 18.02.2024 contre THEZIERS

Le 17.02.2024 contre SBFC BEUCAIRE

La Commission déclare le club de N. ESPERANCE forfait général pour cette saison 2023/2024.

Le classement est modifié en vertu de l'article 82 des RG du District (matchs retours).



COURRIERS DES CLUBS

OC BELLEGARDE : lu en commission et réponse faite par mail.

AS ROUSSON : lu en commission et réponse faite par mail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,
Bernard BARLAGUET**



Coupe Granier et championnat, Gaujac joue sur tous les tableaux

L'Olympique de Gaujac sera-t-il, après Poulx et Fourques, le troisième club du Gard à inscrire une deuxième fois son nom au palmarès de la coupe André-Granier, à une victoire de Monoblet, le recordman des succès ? La route est encore longue, mais le club du Gard rhodanien est toujours en course alors qu'approchent les quarts de finale. En 2022, on se souvient de son ahurissante victoire en finale à Saint-Christol-les-Alès face au SC Nîmois (5-4 après prolongations) alors qu'il était mené 3-0 après 37 minutes de jeu.

Cette année, sur la route de la finale, après avoir déjà éliminé Bagard (3-0) et Nîmes Castanet (1-2), l'équipe désormais entraînée par Kevin Vuillemenot devra, sur son terrain, le dimanche 10 mars, écarter Val de Cèze, seul club de D1 encore en lice et qui fait figure de favori. **« Même si notre adversaire est supérieur hiérarchiquement, l'équipe est capable de se qualifier. C'est un groupe uni, qui a beaucoup de potentiel »**, dit Aurélie Barial.

Depuis deux ans, elle est la présidente de ce club qui ne compte que deux équipes seniors. **« Il a été créé en 2017 par un groupe de copains, dont Léo Mas qui en était le président. Il voulait prendre un peu de recul. Pour ma part, je venais au match voir mon compagnon qui est désormais l'entraîneur. Je proposais quelques initiatives pour faire rentrer des sous dans les caisses du club et on m'a proposé de prendre la présidence »**, raconte la présidente très investie pour son club. **« Je concède que mes connaissances techniques sont limitées. Mais j'aime voir les matchs et ce club est aussi très convivial »**, dit-elle. Les jours de match à domicile, elle donne de son temps à la buvette. Ce dimanche 25 février, l'équipe ne jouait pas mais elle a accompagné la réserve à Tavel.

La coupe est donc un des objectifs de la saison, mais la présidente n'oublie pas le championnat. Actuellement, l'équipe fanion joue le haut de tableau en D3, dans la poule D qui est menée par Théziers.

« La montée en D2 est un objectif », rappelle-t-elle. Pour y parvenir, Gaujac devra faire une fin de saison quasi parfaite. Huit matches sont encore à son programme dont cinq à domicile où l'équipe peut à nouveau jouer depuis début février. **« A cause de travaux, on a dû jouer nos matches à la maison à Pont-Saint-Esprit et on ne remerciera jamais assez ce club de nous avoir accueillis »**, dit encore Aurélie Barial.

Avant d'allier défier Théziers, le leader, le 21 avril, Gaujac jouera trois fois sur son terrain, respectivement face à Rochefort, Quissac et Rodilhan. Des occasions à ne pas laisser passer pour rester au contact, tout en rêvant d'un nouveau succès en coupe Granier.



Légende de la photo

L'équipe fanion de l'Olympique de Gaujac qui aimerait bien inscrire encore son nom au palmarès de la coupe Granier déjà gagnée en 2022.

Fin de l'Officiel...